



## CIRCULAIRE GEN 3 (2013)

À l'attention de tous les affiliés de l'ISP

Référence fichier: RP/SV/CHM

Personne à contacter: [Sandra.Vermuyten@world-psi.org](mailto:Sandra.Vermuyten@world-psi.org)

21 février 2013

Chers/Chères camarades,

### **CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL (CIT) Genève, Suisse, 5-20 juin 2013**

Par la présente, je vous transmets des informations préliminaires sur la Conférence internationale du Travail de cette année. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail, la 102<sup>ème</sup> session de la CIT débutera le mercredi 5 juin 2013.

La CIT se tiendra à Genève (Suisse), au Palais des Nations et au siège de l'OIT, et prendra fin le jeudi 20 juin 2013. Veuillez noter que la journée du mardi 4 juin sera consacrée aux réunions préparatoires exigeant la participation des membres tripartites des délégations nationales à la CIT.

Le Guide de la CIT comporte des informations détaillées sur le programme de cette session ainsi que d'autres éléments importants. Notez que la 317<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration (mars 2013) envisagera d'éventuels changements destinés à améliorer le fonctionnement de la CIT, et que ces changements pourraient être appliqués, à titre expérimental, dès la 102<sup>ème</sup> session de la CIT. Les informations relatives à toute décision prise par le Conseil d'administration à ce sujet vous seront communiquées en temps voulu.

**Les rapports à examiner en séance plénière et lors des commissions techniques vous seront envoyés au moins deux mois avant la session, pour vous laisser le temps de les distribuer et de vous préparer au mieux pour les travaux relatifs à la CIT.**

Ces rapports, tout comme le Guide, seront également accessibles sur le site de l'OIT ([www.ilo.org/ilc](http://www.ilo.org/ilc)). Nous vous contacterons dès que les rapports seront publiés. Le guide intégral de la CIT est accessible à l'adresse [http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/102/WCMS\\_204345/lang-en/index.htm](http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/102/WCMS_204345/lang-en/index.htm)

**L'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail de 2013 comporte les éléments suivants :**

**Éléments permanents :**

#### **1) Commission de l'application des conventions et recommandations**

La Commission de l'application des conventions et recommandations est instituée par la Conférence pour traiter cette question à l'ordre du jour. Elle examinera les informations et les

L'Internationale des services publics (ISP) est une fédération syndicale internationale représentant 20 millions de femmes et d'hommes qui travaillent dans les services publics de 150 pays à travers le monde. L'ISP défend les droits humains et la justice sociale et promeut l'accès universel à des services publics de qualité. L'ISP travaille avec les Nations Unies et en partenariat avec des organisations syndicales et de la société civile et d'autres organisations.

rapports soumis par les gouvernements au titre des articles 19, 22 et 35 de la Constitution sur l'effet donné aux conventions et recommandations, conjointement avec le rapport de la *Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations* (rapport ILC.102/III/1A) et présentera un rapport à la Conférence sur le résultat de ses travaux.

Il s'agit d'une commission permanente de la CIT, qui se réunit chaque année pour étudier une liste de 25 pays et la manière dont ils appliquent les conventions fondamentales et/ou les conventions ayant été ratifiées. La liste définitive des pays à examiner résulte des négociations entre le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs. Ces 25 pays sont sélectionnés à partir d'une longue liste comptant environ 40 dossiers.

**Il serait souhaitable que la PSI insiste auprès de la Commission pour qu'elle étudie ses dossiers à la CIT de cette année. La CSI va organiser une réunion dans chaque région, pour discuter des priorités régionales, et la PSI a expressément demandé que les secrétaires régionaux soient conviés à ces réunions. Cette question doit à son tour être discutée aux comités exécutifs sous-régionaux et régionaux. Le 16 avril, la PSI assistera à une réunion au siège de la CSI destinée à réunir les listes provisoires de chaque région. Merci de nous répondre avant cette date, pour que nous puissions établir notre propre liste de pays prioritaires. Cette liste nous servira de référence pour les pays prioritaires, en vue des réunions avec les délégations gouvernementales tout au long de la CIT.**

## **2) Étude d'ensemble et suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable**

Compte tenu de la décision du Conseil d'administration d'inscrire une discussion récurrente sur l'objectif stratégique du dialogue social à l'ordre du jour de la 102<sup>ème</sup> session de la CIT, en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, l'étude d'ensemble des rapports soumis pour cette session au titre de l'article 19 (rapport ILC.102/III/1B) portera sur les conventions et recommandations suivantes, concernant dialogue social: Convention n°151 sur les relations de travail dans la fonction publique (1978), Recommandation n°159 (1978) sur les relations de travail dans la fonction publique, Convention n°154 sur la négociation collective (1981), Recommandation n°163 sur la négociation collective (1981).

**L'étude d'ensemble sur les Conventions n°151 et 154 n'a pas encore été communiquée. Dès que nous la recevrons, la PSI préparera des commentaires qui vous seront envoyés pour que vous nous fassiez part de vos suggestions. Nous souhaitons qu'il y ait moins de restrictions au niveau de la négociation collective dans le secteur public et nous devons nous employer à résoudre les problèmes de la privatisation et de l'externalisation, entre autres, qui ont de graves répercussions sur les conditions de travail des sous-traitants du secteur public. Ce matériel sera également utilisé pour les campagnes.**

### **Points inscrits à l'ordre du jour de 2013 par le Conseil d'administration de l'OIT :**

- L'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique (discussion générale) ;
- Développement durable, travail décent et emplois verts (discussion générale) ;
- Discussion récurrente sur l'objectif stratégique du dialogue social, en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Ces points sont d'autant plus d'actualité cette année que la CIT prévoit une discussion sur le dialogue social, qui sera largement axée sur le renforcement de l'administration du travail. Nous voulons que davantage d'attention soit accordée aux intérêts des employé-e-s de la fonction publique à l'OIT, en soulignant le rôle des administrations publiques à la fois en tant qu'employeurs et représentants du gouvernement.

## Réunions de la PSI en marge de la CIT

La PSI organisera deux réunions pendant la CIT : une réunion d'orientation réservée aux délégué-e-s de la PSI et une réunion ouverte. La date et le thème définitif de cette dernière seront confirmés prochainement.

### Protocole

Nous vous recommandons vivement de vous mettre en rapport avec vos centrales syndicales nationales et de vous assurer que vous faites partie de la délégation de votre pays, afin que le secteur public soit bien représenté à cette CIT, étant donné que des questions particulièrement intéressantes et importantes pour les affiliés de PSI y seront discutées.

**Veillez contacter Sandra Vermuyten ([rights@world-psi.org](mailto:rights@world-psi.org)), chargée des questions d'égalité et des droits à la PSI, si vous souhaitez participer à votre délégation nationale. Nous comptons sur votre soutien et votre participation, avant et pendant la CIT !**

La PSI ne peut inscrire qu'un nombre limité de délégué-e-s à sa délégation. Veuillez noter que les participant-e-s de la PSI accrédités ne seront pas autorisés à prendre la parole en séance plénière dans la Salle des Assemblées du *Palais des Nations* ni lors des sessions officielles de la CIT, sauf permission spéciale obtenue au préalable par le groupe des travailleurs. Les participant-e-s de la PSI accrédités n'ont le droit de voter à aucune session.

Nous reviendrons prochainement vers vous pour vous apporter davantage de précisions. Pour toute question ou suggestion, merci de nous contacter. Nous nous réjouissons de travailler avec vous et d'assister à cette importante réunion.

Solidairement,



Rosa PAVANELLI  
Secrétaire générale